



La Merlerie Décharge parentale

Le centre artistique de la Merlerie n'est pas un accueil collectif de mineurs et n'organise pas le transport ni l'encadrement des mineurs.

Chaque mineur doit donc venir sous la responsabilité d'un adulte et s'engager à respecter la législation en vigueur pour les moins de 18 ans

Les mineurs de plus de 16 ans peuvent participer à un chantier ou aux ateliers

Les mineurs de moins de 16 ans peuvent participer seulement aux ateliers

Je soussigné(e), père, mère tuteur

Tel :

Mail :

J'autorise mon enfant à participer à un chantier ou
aux ateliers de la Merlerie duinclus .

Il sera placé sous la responsabilité de Mr, Mme, Melle

J'autorise Mr, Mr, Mme, Melle responsable de mon enfant à prendre
toutes dispositions en cas d'accident, de nécessité d'hospitalisation et d'intervention
chirurgicale.

Fait le à

Signature des parents

Signature de l'adulte responsable

Engagement du Mineur

Je soussigné (e), m'engage à respecter les règles de vie de la
Merlerie et la législation en vigueur pour les moins de 18 ans

Fait le à

Signature du mineur

